

OPINIENS ECONOMIQUES

La production et les prix

L'INDICE — L'indice général des prix de gros, qui avait baissé de 2 points en septembre, s'est relevé de 17 points en octobre, conséquence de la hausse des changes étrangers. Partout ailleurs qu'en France, l'indice est resté stationnaire ou a baissé. Voyons comment se sont comportés les prix des différents marchands.

CHARBONS — Le charbon anglais a baissé de 10 francs le tonne, fin octobre, à 21 sh. 9 la tonne, au lieu de 23 sh. fin septembre. Le fret, par contre, a baissé de 1 sh. 5 la tonne, au lieu de 2 sh. Mais le change ne favorise pas l'exportation anglaise et la baisse et la situation charbonnière dans ces deux pays n'est pas très bonne.

COKE — Le prix du coke métallurgique, reçu d'Allemagne au litre des réparations, est fixé depuis le 1er octobre à 144 fr. 75 la tonne, au lieu de 142 francs, le 1er septembre. Pour notre coke français du Nord, vaut, au départ, 143 fr. pour le métallurgique et 157 fr. pour le coke de fonderie. La production de nos mines s'est comprise à 1.500.000 tonnes en août et à 1.600.000 tonnes en septembre.

PONTES — La fonte P. L. n. 3, départ Longwy, reste fixée à 345 fr. la tonne. Les pontes d'acier et de moules de Nancy valent environ 650 fr. la tonne. Les pontes de nos producteurs de fonte continuent à croître. Elle est en septembre de 717.000 tonnes, pour 656.000 tonnes en Grande-Bretagne et 2.770.000 tonnes aux Etats-Unis.

METAILS — La hausse des changes étrangers fait baisser de 10 francs le kilo de cuivre, le 1er octobre, à 380 fr. les 100 kilos, l'étain Detroit à 3.780 fr., le plomb à 490 fr. et le zinc à 506 fr. 30.

COTON, LAINES, SOIE — La récolte de coton est considérablement en retard en Amérique et une baisse sensée s'est produite en octobre. 604 fr. les 50 kilos, baisse déjà compensée par l'augmentation de la production de 633 fr. le 1er novembre. La laine s'est élevée de 1.500 fr. les 100 kilos le 1er octobre à 1.700 fr. en novembre.

Hausse aussi sur la soie : 337 fr. le kilo au lieu de 350. Le chanvre et le lin sont presque immobiles à 755 et 960 fr.

CAIR — Le cuir a baissé notablement. Les bœufs moyens sont, en novembre, à 376 fr., au lieu de 383 en octobre. Les veaux à 533 au lieu de 446.

BLE — Malgré la bonne récolte, le blé hausse sensiblement en septembre. Le blé américain à 134 fr. 75.

La farine hausse aussi : 167 fr. et le prix du pain en supporte le contre-coup.

CAFE, SUCRE — Le café hausse fortement : 633 fr. le quintal, au lieu de 625, au lieu de 191 le 1er octobre.

VINS — Les prix sont sans changement.

CAOUTCHOUCS — C'est le boom et les prix ont atteint un niveau inimaginable à la suite de l'entente des producteurs américains. Les prix resteront élevés, car la production est ici très lente à obtenir.

ACTIVITE GENERALE — Elle ne se dément pas encore, stimulée qu'elle est par la hausse des changes étrangers. 523 chômeurs seulement en octobre, au lieu de 525 en septembre. En Angleterre, le chiffre est toujours énorme : 11,4 p. 100 parmi les membres des Trade-Unions.

L'activité des transports par voie ferrée n'est accrue sensiblement en septembre. Les wagons chargés par jour, au lieu de 60.100.

Les exportations sont toujours assez élevées. En septembre, les importations ont dépassé les exportations de 10 millions, ce qui est dû au réajustement définitif des importations de blé effectuées sous le régime du décret du 30 décembre 1934. Il fallait, en effet, pour obtenir le remboursement des avances, émettre une lettre de crédit qui ne peut être importée avant d'être transformée en farine livrée à la boulangerie. En octobre, une rentrée importante de matières premières a fait raison qui a fait grossir le chiffre des importations.

Aux Etats-Unis, l'excédent des exportations reste élevé : 65 millions de dollars en août. C'est l'inverse qui demeure vrai en Grande-Bretagne. L'excédent des importations de l'Allemagne diminue peu à peu.

IMPOTS — La rentrée d'octobre est meilleure et il était temps. 2.973.000.000 fr. au lieu de deux milliards à peine en septembre. Les rentrées d'impôts directs, dont les versements sont très irréguliers, ont été distribués, vont être d'ailleurs très fortes en novembre et décembre.

CONCLUSION — Hausse générale qui va persister au cours des deux mois prochains dans le commerce de détail et qui est due à la baisse du franc.

La situation de nos finances publiques, et le projet de réajustement financier n'est pas très optimiste. On attend avec intérêt l'adoption de la loi de finances, basée sur les cours du change.

E. COUTEAUX,
Député du Nord.

Les chaudières de chalutiers bouloonnais ont décrété la grève générale

A peine vient-on d'enregistrer à Boulogne, la fin de la grève des dockers que l'on annonce un mouvement de cessation de travail parmi les chaudières de chalutiers. C'est une grève de protestation découlant de ces faits.

Mardi, alors que les dockers étaient en grève, un mouvement d'après les ordres de leur syndicat ordinaire des armateurs bouloonnais déclara que les chaudières de chalutiers de Boulogne n'ont pas d'exceptions près, ces derniers refuseront par simple esprit de solidarité syndicale.

En fait, on peut oublier que les dockers sont affiliés à C. G. T. U. et les chaudières à C. G. T.

Mécontent, l'armateur de l'« Emile-Marie » fit idéologiquement un protestataire n'ayant pas voulu faire leur de même car « sur » l'impunité.

Une assemblée générale des syndicatistes fut aussitôt tenue, non sans que le secrétaire général ait fait remarquer que le traité de la Marine ne leur refusait de le recevoir.

A l'unanimité, une grève de protestation fut décidée et les chaudières de chalutiers avertis.

En raison de la grève, nombre de ces derniers étaient au port, une hier matin devant l'inscription Maritime, Quai Gambetta, nombreux étaient les grévistes.

LA GREVE GENERALE EST DECIDEE

A onze heures, l'assemblée générale des chaudières de chalutiers de Boulogne a décidé que le travail ne serait repris qu'après satisfaction accordée : tout d'abord au point de vue de leur protection, puis sur certaines revendications présentées au cours de la réunion.

Les chaudières réclament notamment que l'application de la loi sur le travail soit effectuée régulièrement sur les bateaux de chalutiers, faisant passer de quatre jours de mer à deux pour les hommes n'ayant pas perçu l'indemnité de nourriture prévue par la loi sur le travail.

Entre temps, l'armateur a été donné et la grève des habitants de la localité n'ayant pas été au-dessus des bâtiments en flammes et pendant une heure unirent leurs efforts pour lutter contre le feu.

Mais les tentatives furent vaines et malgré la bonne volonté des assistants les ateliers et les objets fabriqués furent la proie des flammes.

Les dégâts couverts par une assurance sont évalués à plus de 50.000 francs.

LA REDUCTION DE L'ARMEE BELGE

La réorganisation prochaine de l'armée comportera la réduction du nombre des divisions d'infanterie et celui des commandements de huit à six.

Les unités suivantes seront supprimées comme unités actives : Pour l'infanterie 14e, 15e, 16e et 17e de ligne, 2e Carabiniers, 2e Grandiers de Chasseurs à pied les bataillons de mitrailleuses et les batteries d'infanterie des 4e et 7e divisions d'infanterie « tuées ». Pour l'artillerie : les 4e, 12e, 17e et 18e régiments et le groupe des canonniers de la division légère. Pour le Génie le 1er régiment. Pour le corps des Transports : le 1er régiment. Pour la Cavalerie : le 2e Guides et le 1er lanciers.

La réorganisation de la division d'artillerie de l'armée est également à l'étude.

UNE AUGMENTATION DES TARIFS DE CHEMIN DE FER

Le Conseil supérieur des Chemins de Fer réuni sous la présidence de M. Albert Mahieu, directeur général des Chemins de Fer, a décidé d'augmenter les tarifs de transport de voyageurs et de marchandises.

Les tarifs de transport de voyageurs seront augmentés de 10 à 15 pour cent, ceux de marchandises de 5 à 10 pour cent.

Une commission spéciale étudiera cette question.

LE VOLEUR DE TABLEAUX DE LAON, OPERA AUSSI A AMIENS

Danglois André âgé de 28 ans, qui a été arrêté à Paris sous l'inculpation de vol de tableaux au musée de Laon, est accusé d'avoir volé également un tableau du peintre Félix Zier « Les Bordiers de Rivière », au musée d'Amiens, le 17 novembre, le jour où il avait été arrêté.

Le tableau a été retrouvé entre les mains de Danglois à la suite d'une perquisition dans les lieux de visite du musée en profitant d'un moment d'inattention des gardiens.

A la Cour d'Appel de Douai

ESCRIVERIES AUX DOMMAGES DE GUERRE A SOMMAING-SUR-ECAILLON.

Poursuivi sous l'inculpation d'escroquerie et de fausse déclaration de dommages de guerre, M. Douy, alors maire de la commune de Sommaing-sur-Ecaillon, a été condamné, au quelquel temps, à 2.000 francs d'amende et à la déchéance pour un an de ses droits de mandat. On reprochait à Douy d'avoir usé de son influence de maire, pendant l'occupation, pour se faire une grosse affaire, soit par la vente de biens de la commune, soit par la vente de biens pour lesquels il touchait des Allemands des bons de réquisition. Ceci ne l'empêcha pas de réclamer 700.000 francs, le 19.11.1914, et 1.331.95 fr. 37 valeur de remplacement.

Sur ces sommes, Douy toucha en avances 287.866 francs.

Dans le dossier qu'il présente la Commission cantonale, le maire de Sommaing-sur-Ecaillon

DERNIERE HEURE

La Composition probable du Ministère

| | |
|--|--|
| Présidence du Conseil, Affaires Étrangères | MM. A. BRIAND. |
| Justice | René RENOULT (sénateur), DAUSSET (sén.) |
| Finances | MALVY ou CHAUMONT. |
| Intérieur | DALADIER ou FRANKLIN-BOULLON, J. DUMESNIL ou Yves LE TROCQUER, LOUCHEUR. |
| Guerre | PASQUET (sén.) |
| Marine | Albert MILHAUD. |
| Travaux Publics | DANIEL-VINCENT. |
| Commerce | Jean DURAND (sén.) |
| Instruction Publique | Maurice SARRAUT ou Paul MOREL (sén.), DALBIEZ ou PHILIPPOTEAUX. |
| Travail | |
| Agriculture | |
| Colonies | |
| Régions Libérées | |

réclamait 11.70 francs de meubles valeur 1914, alors que l'assurance de port n'est que sur 6.000 francs. D'autre part, pour les clôtures en fil de fer, il demandait 3.000 francs, tandis que cette même somme était réclamée par le réel propriétaire. En fait, on a dû donner 200 francs à ses créanciers par les bombardements. Douy réclame 47.000 francs, ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs de demander une indemnité pour 100 francs de plus à l'Etat.

Cette affaire sera réglée devant la chambre des comptes.

Après réajustement et plaidoiries, la Cour a mis l'affaire en délibéré.

Un atelier de nuit par un incendie à Liessies

M. Joseph Lepore exploitait des ateliers où l'on fabrique divers objets de polerie. Les ateliers et les fours de séchage se trouvent dans ses hangars construits en bois.

Dans la nuit du 23 au 24 vers 20 h., un incendie accourut en toute hâte chez M. Lepore et l'atelier qui se trouvait de se déclarer dans le hangar aux fours. Le directeur se précipita immédiatement vers le lieu du sinistre mais à peine avait-il ouvert la porte du hangar que des flammes et une épaisse fumée s'en échappèrent lui interdisant l'accès des ateliers.

Entre temps, l'armateur a été donné et la grève des habitants de la localité n'ayant pas été au-dessus des bâtiments en flammes et pendant une heure unirent leurs efforts pour lutter contre le feu.

Mais les tentatives furent vaines et malgré la bonne volonté des assistants les ateliers et les objets fabriqués furent la proie des flammes.

Les dégâts couverts par une assurance sont évalués à plus de 50.000 francs.

LES OPINIONS DE SERAPHIN

Surtout, sous son vaste chapeau, où la neige avait mis des fleurs blanches, Seraphin vint à nous en se frottant les mains.

« J'admire, nous dit-il, la solidarité catholique en affirmant la DESOBEISSANCE AUX LOIS avait soutenu une thèse anarchiste. « La Croix » manifeste une colère sublime. Elle est rouge écarlate, ce matin. La porce cardinalice apparaît au front de son correspondant indigné. Il dit, dans un fillet d'incrisme et de courroux, beaucoup de choses à côté de la question et quelques aimables injures.

En manière de réponse au principe d'autorité que nous avons entendu dégriser en face de rebelles, de ce principe d'autorité discuté et reconnu indispensable par la « Semaine Religieuse » de Lyon, « La Croix » descend à des misères locales et indique l'attitude des socialistes en face du projet de loi des retraites ouvrières.

LA DISCUSSION n'est ni LA REVOLTE ni LA DESOBEISSANCE. Le principe de liberté qui nous est cher, veut justement qu'un projet de loi paraissant insuffisant ou injuste, il soit permis d'en opposer un autre plus parfait. La recherche du mieux nécessaire à la première. Et cela est très bien ainsi. La preuve les Assurances sociales après l'Assistance et les Retraites ouvrières.

Mais une loi votée, acceptée, promulguée, DOIT ETRE OBEIE. Aucune société n'est possible sans réglementation. Et, dans toutes les époques, dans tous les temps, la loi a prévu, pour les rebelles, des sanctions.

Le révérend Janvier, donc, quelque désagréable que cela puisse être à mon correspondant, s'écrit Seraphin, en indiquant la DESOBEISSANCE aux lois qualifiées injustes, la désobéissance, pour donner un conseil qui doit, fatalement, entraîner, pour ceux qui le suivent, les sanctions qu'on provoque en s'insurgeant. Il fait une propagande anarchiste.

SI DURE QUELLE SOIT, LA LOI EST LA LOI. Au temps béni où La Croix voudrait nous reconduire, les sanctions connaîtront d'autres rigueurs.

Si le chevalier de la Barre, mis à mort pour avoir refusé de saluer une procession, pouvait être questionné, il dirait avec quelle franchise crue il fut traité par les porteurs de la croix ». Et d'autres aussi, dont la liste constituerait la protestation la plus émouvante contre ceux qui, à l'esprit de liberté et de démocratie, voudraient substituer la dictature qui a ensanglanté notre pauvre pays à l'époque des luttes religieuses.

Quant à l'épithète de Tartufe que nous dénonçons l'aimable et spirituel contradicteur, nous le prions de l'adresser à l'écrivain, qui l'a réservé à ceux qui lui ressemblent.

E. B.

VOIES URINAIRES. MALADIES DES FEMMES

D'OREPIN, de la Faculté de Médecine de Paris, 20 Boulevard de la Chapelle, 20 bis, Paris, 18e arr., est un spécialiste.

DES VIEUX DIFFEREND

Les sujets polonois Kubasik Félix, 38 ans demeurant en garni rue de Valenciennes, 55, et Michalski, 24 ans en garni également rue de Valenciennes, 55, ont eu une vieille querelle à vider. Elle avait pris naissance dans leur pays d'origine. Quand ils se retrouvèrent en France ils s'entretenaient et leurs bagages et leur rançune.

Jamais encore l'occasion de s'expliquer ne s'était présentée, quand hier, alors que Kubasik et sa femme passaient, vers 10 heures, Boulevard Gambetta, ils rencontrèrent Funick. Les deux hommes disputèrent d'abord en termes véhéments, puis soudain Funick passant aux actes administra une sévère correction à son compatriote et à sa femme atteinte.

Kubasik a déposé une plainte au 5e arrondissement qui a ouvert une enquête et qui a conclu par un procès-verbal, coups et blessures contre Funick. Il a été laissé en liberté provisoire.

EN DEUX LIGNES

Paris — M. Tchitchérine, commissaire du peuple a rendu visite à M. Briand.

On annonce officiellement le mariage de Djaboukoff et Maréchal.

— Recit protestant de Berlin « Notre augmentations effectives occupent très ». Les sexes exceptés, les sexes Nord ont leur 50e anniversaire célébré à Groland.

Lyon — Perquis chez M. Jax, un industriel, sans doute, à la suite d'un rapport.

Epinal — Incendie d'un atelier. L'Express de l'Est a mentionné que pendant l'occupation, les Russes ont laissé 300 morts sur le terrain de la ville d'Epinal.

Londres — 12 communistes (incluant comptant) condamnés à la prison pour 12 mois.

On annonce que le prix Nobel de la Paix sera vraisemblablement attribué à M. Dawes.

Sofia — Suite de la répression des communistes par le corps de police.

Sofia — Lieutenant Rabatel et mécanicien qui font défaut, Parti d'émigration.

Bankok — Roi de Siam sacré, son frère prince Sonkadoya proclamé roi.

Brasserie Cooperative L'Avenir

Nous rappelons à notre clientèle que le partage des bénéfices de l'exercice arrêté au 30 juin 1935 se poursuivra jusqu'au 15 janvier 1936 inclus.

Pour satisfaire ses 12.000 clients, le Conseil d'Administration a décidé que ce partage serait série pour que chacun perde le moins de temps possible.

C'est ainsi que les actionnaires ont touché du 1er au 2 novembre 1935.

Du 30 novembre au 19 décembre 1935, ce sera le tour de parts bénéficiaires à raison de 500 par jour, le dimanche non compris, et du 11 au 15 janvier 1936 des obligataires, à raison de 400 par jour.

Nous prions notre clientèle de tenir compte de ces dates pour éviter tout surmenage de personnel et des erreurs qui ne manqueront pas de se produire si ces prescriptions n'étaient pas observées.

Les retardataires pourront se faire régler le montant de leur parts, mais ce sera en espèces. En ce qui concerne les vins et liqueurs, ce renseignement sera également à cette nouvelle branche et notre commerce.

Nous prions notre clientèle de venir à la caisse d'économie que nous avons instituée fonctionnant dans les meilleures conditions et que le placement rapporte un intérêt de 5 % net de tous impôts.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

GAR CONTRE AUTO

Vers 12 heures le car B. 29 faisant le service de la ligne de commerce, a été arrêté par le wattran Lefranc à 64 boulevard par l'automobile pilotée par M. Burjan, Jérôme 35 ans, rue Paviers. L'auto gauche de l'auto a été endommagée.

LE TROTTOIR AUX PIETONS

Vers 7 h. 30 une contravention a été rédigée contre M. D. Raymond, 12 ans, écolier, avenue des Villas, 35, qui avait emprunté le trottoir pour circuler à bicyclette.

Son père civilisant responsable.

EXPOSITION A L'ECOLE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES

L'exposition que fait chaque année la direction des Beaux-Arts pour les projets des concours organisés par la Société d'Encouragement à l'Art dans l'Industrie s'ouvrira à notre école de la Place Chevreul le samedi 23 novembre courant pour se terminer le 2 décembre.

Elle sera ouverte au public de 14 h. à 16 h., les samedi, lundi, mardi et mercredi de 10 h. à 12 h. et dimanche de 10 h. à 12 h.

Cette exposition comprend les projets primés au concours de 1925, dont le sujet était : « Une horloge pour une place publique de grande dimension ».

Cette horloge doit être installée au milieu d'une grande place à un carrefour de rue. Le cadran doit être transparent et éclairer la nuit par l'électricité. Le projet doit être exécuté dans un délai d'une heure marquée. Elle doit comporter un mat destiné à supporter des lampes électriques et même des fils de trolley.

L'exposition comprendra une douzaine de projets que le Jury de Paris a cru devoir récompenser et qui ont été présentés par les principales Ecoles d'Art de France.

LES CONFERENCES DU DIMANCHE

Dans la prochaine conférence qui aura lieu dimanche 29 novembre à 8 h. 45, n. 47, rue de l'Ermitage, M. Henri Lagache discutera : « Du dégoût de la draperie ».

Les conférences sont libres.

Pour vos Cadeaux

en Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie, Montres-Carillons Articles de Fumeurs et Parapluies vous ne pouvez trouver mieux, comme choix et comme prix qu'au

Au Coin Doré, 1, rue de Lanoy AL'EZY EN TOUTE CONFIANCE

FETE DES AMICALES DES RUES OMMELLET ET SAINT-VINCENT

Le grand concert de famille organisé par les Associations Amicales des anciens et actuels élèves des Ecoles de Commerce de l'arrondissement de Valenciennes (Fédération des Amicales de Saint-Vincent, filles et garçons) aura lieu le dimanche 20 décembre prochain, à 16 heures, dans la belle salle du Foyer des Amicales laïques, 42, rue d'Alsace.

Cette matinée artistique est assurée, dès maintenant, du concours de La Section féminine de la Fédération des Amicales ; M. Maurice Leclercq, président de la Grande Harmonie, leur prie de bien vouloir se rendre au concert, 22 boulevard de Valenciennes, Lille, le dimanche 20 décembre prochain, à 16 heures, dans la belle salle du Foyer des Amicales laïques, 42, rue d'Alsace.

Cette matinée artistique est assurée, dès maintenant, du concours de La Section féminine de la Fédération des Amicales ; M. Maurice Leclercq, président de la Grande Harmonie, leur prie de bien vouloir se rendre au concert, 22 boulevard de Valenciennes, Lille, le dimanche 20 décembre prochain, à 16 heures, dans la belle salle du Foyer des Amicales laïques, 42, rue d'Alsace.

Cette matinée artistique est assurée, dès maintenant, du concours de La Section féminine de la Fédération des Amicales ; M. Maurice Leclercq, président de la Grande Harmonie, leur prie de bien vouloir se rendre au concert, 22 boulevard de Valenciennes, Lille, le dimanche 20 décembre prochain, à 16 heures, dans la belle salle du Foyer des Amicales laïques, 42, rue d'Alsace.

BOCK MEYERBEER MEDAILLE D'OR

La Société Nationale « La Grande Harmonie », musique municipale de Roubaix, félicite la Sainte-Cécile de Valenciennes pour son succès à la fête de la Sainte-Cécile, le 19 novembre, au théâtre de Valenciennes.

AVIS AUX MEMBRES DU CLUB DES SPORTS MODERNES

La salle d'entraînement du Club des Sports Modernes est réservée le samedi 20 décembre 1935, à 16 heures, à la fête de la Sainte-Cécile de Valenciennes. Le professeur Vandercruyck informe ses élèves qu'il donnera le 19 décembre, à Valenciennes, un cours de tir à l'arc. Les membres du club sont priés d'assister à ce cours.

GROUPEMENT DES POILUS D'ORIENT

Il est rappelé aux Anciens militaires des Armées d'Orient que la réunion générale aura lieu dimanche 29 novembre prochain, à 10 heures, très précises, au siège (Café Pandore), 28, rue Paviers, Roubaix.

VENTE A LA GRIE DU MINCE

Harengs, 300 kil., 0.30 pièce ; maquereaux, 300 kil., 0.75 le kil. ; pilles (petites), 1.000 kil., 2.50 kil. ; pilles (moyennes), 200 kil., 5 fr. le kil. ; saies, 100 kil., 5 fr. le kil. ; fougats, 80 kil., 5.50 kil. ; rousses, 100 kil., 4 fr. kil. ; collins noirs, 300 kil., 3.50 kil.

LE MAREKAL JOFFRE A TOURNAI ET A LILLE

Le maréchal Joffre a été reçu à la gare par un grand nombre de personnalités officielles. Le cortège s'est dirigé ensuite vers l'hôtel de Ville.

Le maréchal a été chaleureusement salué sur tout le parcours.

Le Bourgmestre a souhaité la bienvenue au vainqueur de la Marne, qui lui a adressé ses remerciements.

Ces au milieu du plus vif enthousiasme que le maréchal Joffre a quitté Tournai en automobile pour se rendre à Lille.

LES CHATEAUX DE LA REGION

Le château de la région de Valenciennes est un des plus beaux de France. Il a été construit au 16e siècle par le duc de Bourgogne. Le château de la région de Valenciennes est un des plus beaux de France. Il a été construit au 16e siècle par le duc de Bourgogne.

LES CHATEAUX DE LA REGION

Le château de la région de Valenciennes est un des plus beaux de France. Il a été construit au 16e siècle par le duc de Bourgogne. Le château de la région de Valenciennes est un des plus beaux de France. Il a été construit au 16e siècle par le duc de Bourgogne.

LES CHATEAUX DE LA REGION

Le château de la région de Valenciennes est un des plus beaux de France. Il a été construit au 16e siècle par le duc de Bourgogne. Le château de la région de Valenciennes est un des plus beaux de France. Il a été construit au 16e siècle par le duc de Bourgogne.

LES CHATEAUX DE LA REGION

Le château de la région de Valenciennes est un des plus beaux de France. Il a été construit au 16e siècle par le duc de Bourgogne. Le château de la région de Valenciennes est un des plus beaux de France. Il a été construit au 16e siècle par le duc de Bourgogne.

LES CHATEAUX DE LA REGION

Le château de la région de Valenciennes est un des plus beaux de France. Il a été construit au 16e siècle par le duc de Bourgogne. Le château de la région de Valenciennes est un des plus beaux de France. Il a été construit au 16e siècle par le duc de Bourgogne.